



Prestation commerciale - préavis

Par Azrog

Bonjour,

J'exploitais un bien immobilier en location courte durée. Dans ce cadre j'avais une personne qui organisait les prestations de ménages. Cette personne fait de la gestion immobilière et gère mes biens en longue durée également.

Suite à des fautes répétées sur notamment la gestion longue durée je l'ai informé que j'allais arrêter de travailler avec elle. Elle a donc décidé d'arrêter du jour au lendemain les prestations de ménage mi juin.

Elle me demande maintenant de payer les prestations de mai et juin. Elle veut également être payée d'autres factures, factures sans devis, sans détails ni validation. Elle n'avait pas de contrat pour la gestion courte durée.

Une prestation répétée ne fait elle pas office d'accord contractuel tacite ? Quid d'un départ sans préavis ayant eu d'importantes conséquences (pertes ca, annulation dernière minute, blacklisting plateforme etc). Quid de factures sans devis ni contrat ni détails ?

Merci d'avance

Cordialement